

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le - 6 JUIL. 2023
 ID : 001-210103602-2023_0704-2023_29-DE

République française
 Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 04 juillet 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 11

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 15

Absents excusés : Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE)

Absents : Claude MOREIRA, Nicolas PIDOUX, Laurent IMBERTI

Secrétaire de séance : Janine BAIL

2023_29 - Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU l'accroissement des effectifs au sein du restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique à temps non complet de 8,5h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
 Michel BRULHART




Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

- 6 JUL. 2023



ID : 001-210103602-2023 0704-2023_29-DC

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/09/2023

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique		
Adjoint technique	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Ouvrier polyvalent		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Entretien des locaux		
Adjoint technique	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Agent de service des écoles		
Agent de maîtrise	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles maternelles		
Filière Administrative		
Responsable des services	1	Rédacteur territorial
Filière Animation		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	10	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/09/2023

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Administrative		
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs :
	1	à raison de 17 heures / semaine
		à raison de 24,5 heures / semaine
Filière Technique		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques :
Restauration collective	1	à raison de 28,28 heures / semaine
	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 8,5 heures / semaine
Location de salles	1	à raison de 14 heures / semaine
Entretien des locaux	1	à raison de 18 heures / semaine
Filière Animation		
Adjoint d'animation	2	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation :
	1	à raison de 28 heures / semaine
	1	à raison de 20 heures / semaine
	1	à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 17,5 heures / semaine
1	à raison de 7,5 heures / semaine	

